

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 26/08/2025 - B2025/048094 - 2004 B 01415 - 452 755 630 - 2BE4

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 2BE4</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>29 cours Franklin Roosevelt 69006 LYON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>4 5 2 7 5 5 6 3 0 0 0 0 1 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB 8 361	AC 8 361	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 650	AG 124	525
		Fonds commercial (1) AH 172 232	AI	172 232
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT 70 791	AU 54 308	16 482
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD 60	BE	60
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH 4 200	BI	4 200
<b>TOTAL (II) BJ</b>		256 294	BK 62 794	193 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL 11 598	BM	11 598
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT 20 520	BU	20 520
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ 7 769	CA	7 769
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE	
Disponibilités CF 362		CG	362	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 224	CI	224	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	40 476	CK	40 476
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	296 770	IA 62 794	233 976
Renvois : (1) Dont droit au bail : 105 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

*Certifié Sincère  
et conforme*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL 2BE4		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000 .....)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )			DG	110 775	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 504	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	122 079	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 179	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	30 758	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 958	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	111 896		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	233 976		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		Ecart de réévaluation libre		1D		
		Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	84 903		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	26 186		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2BE4		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	27 059	FB		FC	27 059	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	399 087	FH		FI	399 087	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	426 147	FK		FL	426 147	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 026	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	427 174
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 858	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 2 876)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	34 496	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 1 483)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	117 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 340	
	Salaires et traitements*					FY	189 128	
	Charges sociales (10)					FZ	51 246	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	3 926
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	954		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	423 364	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	3 810	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	276	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	276	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 276)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	3 533	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</span> biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

**Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772**

Désignation de l'entreprise		EURL 2BE4		Néant <input type="checkbox"/> *		
<i>Certifié Sincère et conforme</i>				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		1 029	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH		1 029	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		( 1 029)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL		427 174
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM		424 670
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN		2 504
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		23 377
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		767	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	5 211	obligatoires A9	18 166	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	5 211	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 029			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

## Annexes

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2BE4

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 233 977 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 505 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### **Fonds commercial**

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### **Stocks**

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**
**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 361			8 361
- Fonds commercial	172 232			172 232
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	490	526	365	650
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>181 083</b>	<b>526</b>	<b>365</b>	<b>181 243</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 912			
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 831			40 831
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 776	2 184		29 960
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>70 520</b>	<b>2 184</b>		<b>70 791</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	60			60
- Prêts et autres immobilisations financières	5 229		1 029	4 200
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 289</b>		<b>1 029</b>	<b>4 260</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>256 891</b>	<b>2 710</b>	<b>1 394</b>	<b>256 295</b>

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	526	2 184		2 710
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>526</b>	<b>2 184</b>		<b>2 710</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	365		1 029	1 394
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>365</b>		<b>1 029</b>	<b>1 394</b>

**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>Total</b>		



**Notes sur le bilan**

Fonds commercial

**31/12/2024**

- Éléments achetés
- Éléments réévalués
- Éléments reçus en apport

**Total**

**67 232**

Notes sur le bilan

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 361			8 361
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	490		365	124
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 851</b>		<b>365</b>	<b>8 486</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 912			
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 966	3 041		28 007
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 416	885		26 301
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 295</b>	<b>3 926</b>		<b>54 308</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61 145</b>	<b>3 926</b>	<b>365</b>	<b>62 794</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 194 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 200		4 200
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	7 770	7 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	224	224	
<b>Total</b>	<b>12 194</b>	<b>7 994</b>	<b>4 200</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	3 037
Divers - produits à recevoir	4 386
<b>Total</b>	<b>7 423</b>

**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

**Provisions****Tableau des provisions**

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises utilisées de l'exercice</b>	<b>Reprises non utilisées de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>					
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

**2.B.E.4**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 29 cours Franklin Roosevelt**  
**69006 LYON**  
**452 755 630 RCS Lyon**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2024**

Le soussigné Julien TORRECILLAS, associé unique et gérant de la société 2.B.E.4, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 sont les suivants :

La période de crise me conduit à être vigilant sur des prévisions, le maintien du chiffre d'affaires est une priorité.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**RESULTATS - AFFECTATION**

- **Examen des comptes et résultats**

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 427 175 euros contre 457 473 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 6.62 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 027 euros contre 72 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 47 994 euros contre 57 217 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 16.11 %

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 117 775 euros contre 100 845 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 16.79 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 340 euros contre 13 981 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 11 73 %

Le montant des traitements et salaires s'élève à 189 128 euros contre 213 607 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 11.45 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 51 246 euros contre 49 746 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 3.01 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 926 euros contre 3 559 euros soit une variation de + 10.34 %.

Le montant des autres charges s'élève à 954 euros contre 714 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 423 364 euros contre 439 667 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3.70 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 3 810 euros contre + 17 805 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -78 60 %.

**Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 276 euros** (- 422 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 3 533 euros contre 17 383 euros pour l'exercice précédent.

**Après prise en compte :**

**- de l'impôt sur les sociétés de 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,**

**le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 2 505 euros contre un bénéfice de 15 967 euros pour l'exercice précédent.**

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir **un bénéfice de 2 505 euros** qui recevrait l'affectation suivante :

<b>bénéfice de l'exercice</b>	<b>2 504.63 euros</b>
-------------------------------	-----------------------

- **En totalité au compte "autres réserves"**  
**qui s'élève ainsi à 113 279.98 euros.**

**Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 122 079 98 euros**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices ont été les suivants :

EXERCICE

DIVIDENDE NET

Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Non Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Soumis au prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI
--	--	--

NEANT

- Dépenses non déductibles fiscalement

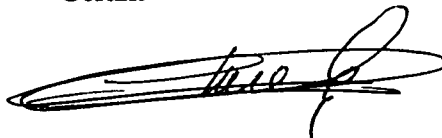
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues par l'associé unique avec la société devront être approuvées par l'associé unique.

Fait à LYON  
Le 30 juin 2025

Julien TORRECILLAS  
Gérant



**2.B.E.4**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 29 cours Franklin Roosevelt**  
**69006 LYON**  
**452 755 630 RCS LYON**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2025**

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 504.63 euros de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice 2 504.63 euros**

- **En totalité au compte "autres réserves"**  
**qui s'élève ainsi à 113 279.98 euros.**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices ont été les suivants :

EXERCICE

DIVIDENDE NET

Eligibles  
à l'abattement  
prévu à l'art. 158-3 du CGI

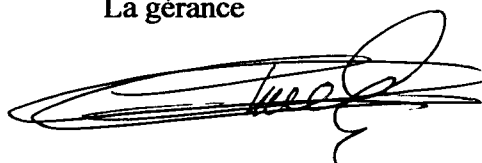
Non Eligibles  
à l'abattement  
prévu à l'art. 158-3 du CGI

Soumis au prélèvement  
libératoire de l'article  
117 quater du CGI

NEANT

Certifié conforme

La gérance



**2.B.E.4**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 29 cours Franklin Roosevelt**  
**69006 LYON**  
**452 755 630 RCS Lyon**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

L'an 2025  
le 30 Juin,  
à 20 heures,

Le soussigné Monsieur TORRECILLAS Julien, associé unique de la société 2.B.E.4, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros,

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la Société, Julien TORRECILLAS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 504.63 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>2 504.63 euros</b>
<b>En totalité au compte "autres réserves"</b>	
<b>qui s'élève ainsi à 113 279.98 euros</b>	

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET		
	Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Non Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Soumis au prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI
NEANT			

## TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, a été conclue la convention suivante :

- la rémunération de Monsieur Julien TORRECILLAS, associé unique et gérant, pour un montant de 48 600 euros au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur TORRECILLAS Julien

